



Décision du Président n°2023 CST 095

Thème : Social

Objet : Demande de subvention 2023 - Financement de poste : « animateur Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) »

Pôle : Cohésion sociale et territoriale

Contexte :

Faisant suite à l'arrêt des activités de la Maison de la Jeunesse et de la Culture du Briançonnais au 31 décembre 2022, l'animation locale du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) n'est plus organisée sur le territoire du Briançonnais.

Le Centre social intercommunal du Briançonnais comptant parmi ses effectifs un poste de référent famille souhaite donc porter cette mission d'animation locale.

D'autre part, la Caisse Commune de Sécurité Sociale disposant d'une enveloppe financière permettant le cofinancement de cette fonction, invite la collectivité à formuler une demande de subvention pour 2023.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022-82 du 13 septembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords cadre de fournitures et de services dans la limite du montant maximal fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée, (soit à ce jour 214 000 € H.T.) lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT Le plan de financement suivant :

Centre social intercommunal du Briançonnais			
Budget prévisionnel			
DÉPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Achats	12410,00 €		
Services extérieurs	31498,00 €		
Autre services extérieurs	5500,00 €	CCSS des Hautes Alpes	7882,00 €
Impôts et taxes	5418,00 €	Autofinancement CCB	70944,00 €
Charges de personnel	24000€		
TOTAL	78 826 € TTC	TOTAL	78 826 € TTC

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

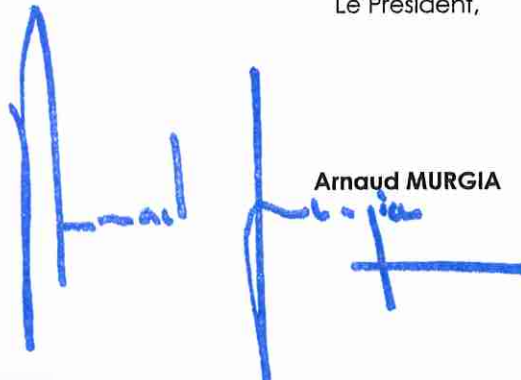
De solliciter une subvention auprès de la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes Alpes pour le financement de poste : « Animateur Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 28 JUIL. 2023

Le Président,


Arnaud MURGIA



Date de publication : 01 AOUT 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 28 JUIL. 2023